

UN COUP DE POUCE POUR VOUS LOGER ?



JE SUIS ALTERNANT, À QUELLES AIDES AI-JE DROIT ?



UN GARANT POUR MON LOGEMENT

Action Logement **facilite mon entrée dans les lieux en se portant garant auprès de mon propriétaire avec Visale**, une garantie **100 % gratuite**.

→ Je fais le test et ma demande sur **visale.fr**



UNE AIDE POUR FINANCER MA CAUTION

Action Logement **finance gratuitement mon dépôt de garantie** au moment de mon entrée dans un nouveau logement grâce à **l'AVANCE LOCA-PASS®**.

→ Je fais le test et ma demande sur **locapass.actionlogement.fr**



UNE OFFRE DIVERSIFIÉE DE LOGEMENTS

Action Logement propose des **locations adaptées à ma situation** : résidences temporaires, colocation, etc.

→ Je me connecte sur **actionlogement.fr**
> rubrique 'Louer'



UNE AIDE POUR PAYER MON LOYER

Action Logement **prend en charge gratuitement une partie de mon loyer, jusqu'à 100 € par mois**, pour me rapprocher de mon école ou de mon entreprise : **l'AIDE MOBILI-JEUNE®**.

→ Je fais le test et ma demande sur **mobilijeune.actionlogement.fr**



Une aide gratuite de 1 000 € pour vous installer près de votre lieu de travail ou de formation.

→ Je fais le test et ma demande sur **piv.actionlogement.fr/simulateur-mobilite**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur. Pour connaître les modalités, contactez-nous. Visale, AVANCE LOCA-PASS® et AIDE MOBILI-JEUNE® sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

Une plateforme dédiée pour retrouver, en quelques clics,
toutes les aides auxquelles j'ai droit !

JE FAIS LE TEST ! ALTERNANT.ACTIONLOGEMENT.FR